

**Charte du réseau des professionnels de l'interprétation
du patrimoine naturel et culturel de l'Espace Mont-Blanc**

Préambule :

Depuis 1991, les activités de coopération transfrontalière des collectivités locales autour du Mont-Blanc sont conduites par la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB). Elle implique directement, dans ses projets, des territoires de la Vallée d'Aoste, des Pays de Savoie et du Valais.

Entre 2018 et 2022, des collectivités locales du territoire de l'Espace Mont-Blanc ont participé au projet *PITER PARCOURS Interprétation du patrimoine naturel et culturel*, cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de la programmation Interreg France-Italie ALCOTRA 2014-2020. Ce projet a notamment permis à 22 professionnels de l'interprétation du patrimoine naturel et culturel autour du mont Blanc de se rencontrer plusieurs fois, et de définir ensemble leurs objectifs, valeurs et besoins communs. Ces professionnels ont exprimé leur souhait de voir le réseau ainsi créé perdurer. Ils ont proposé qu'un binôme composé d'un animateur permanent et d'une structure membre tournante tous les ans soit en charge d'animer et de réunir le réseau.

Les Vice-présidents de l'Espace Mont-Blanc ont entendu cette demande. Ils confient au secrétariat de l'Espace Mont-Blanc le rôle d'animateur permanent du réseau.

Considérant que les différents territoires et populations de l'Espace Mont-Blanc partagent un espace, une langue, une culture alpine, des défis et des objectifs communs ;

Considérant l'engagement actuel des membres de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc et du secrétariat de l'Espace Mont-Blanc dans la coopération transfrontalière ;

Considérant la volonté exprimée par les professionnels ayant participé au projet *PITER PARCOURS Interprétation du patrimoine naturel et culturel* de voir le réseau ainsi créé en 2021 perdurer ;

Considérant le principe d'égalité et de recherche de consensus appliqué entre les acteurs français, italiens et suisses au sein de l'Espace Mont-Blanc, pour les prises de décision et l'accueil des événements transfrontaliers ;

Les signataires de la présente charte décident ce qui suit :

Les Vice-Présidents de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc confient au Secrétariat de l'Espace Mont-Blanc les missions suivantes :

- Relayer l'information au sein du réseau, sur demande d'un membre, lorsque l'information répond aux conditions listées ci-après :
 - Information localisée sur le territoire de l'Espace Mont-Blanc ;
 - Les professionnels de l'interprétation du patrimoine naturel et culturel font partie du public cible ;
 - Evénement gratuit ;
 - Evénement payant organisé par un membre du réseau ou une collectivité membre de l'Espace Mont-Blanc ;
 - L'information concerne directement les thématiques : patrimoine naturel, patrimoine culturel, changements climatiques en montagne, risques naturels en montagne, biodiversité, méthodes de vulgarisation et d'animation ;
- Co-organiser une à deux fois par an une rencontre des membres du réseau, en lien avec les structures accueillantes ;
- Prendre en charge financièrement les frais utiles à la bonne tenue des rencontres du réseau, sous réserve de l'accord des coordinateurs de l'Espace Mont-Blanc et des règles budgétaires qui s'appliquent au budget du secrétariat ;
- Réaliser les missions listées ci-dessus dans l'objectif de répondre aux besoins exprimés par les membres du réseau.

Chaque structure membre du réseau s'engage à :

- Désigner au sein de sa structure au moins une personne en charge de suivre les activités du réseau et communiquer au Secrétariat de l'Espace Mont-Blanc tout changement à ce sujet ;
- Etre actif et force de proposition au sein du réseau ;
- Accepter le principe de pouvoir accueillir et donc co-organiser en lien avec le Secrétariat de l'Espace Mont-Blanc une rencontre du réseau ;
- Participer autant que possible, et dans la limite des contraintes d'agendas, aux rencontres du réseau et prendre à sa charge les frais de déplacement afférents ;
- Faire apparaître le logo de l'Espace Mont-Blanc ou celui du réseau *a minima* sur son site internet et dans son rapport d'activité annuel.

Le choix de la structure accueillant une rencontre du réseau est fait collégalement avec les membres présents le jour de la rencontre précédente, en respectant avant tout le principe d'un tournus entre les trois pays.

Une « rencontre » du réseau peut prendre la forme de visites, ateliers, assemblée plénière, formation, etc.

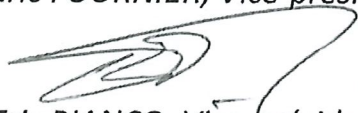
Pour rejoindre le réseau, il convient de remplir les conditions suivantes :

- Etre une structure ou une personne physique professionnelle dont l'activité principale est l'interprétation du patrimoine naturel et/ou culturel ;
- Avoir son siège et exercer principalement ses activités sur le territoire de l'Espace Mont-Blanc ;
- Avoir été validé par la majorité absolue des membres du réseau (un droit de vote par structure), par vote à main levée ou après validation expresse par mail ;
- Avoir signé la présente charte.

Un membre peut quitter le réseau à tout moment après en avoir informé le Secrétariat de l'Espace Mont-Blanc par courrier postal.

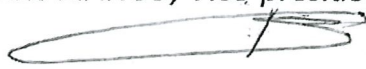
SIGNATAIRES (nom, signature et date)

Eric FOURNIER, Vice-président français de la CTMB et Président de la CCVCMB



15/09/2023

Eric BIANCO, Vice-président suisse de la CTMB



15/09/2023

Davide SAPINET, Vice-président italien de la CTMB



15/09/2023

Jean-Marc PEILLEX, Président de la CCPMB



23/10/2023 .

Membres du réseau

Alba Brunauer, chalet des col des Montats
18/09/2023

~~Brunauer~~

Armand COURRIOUX, Maison du Lieutenant

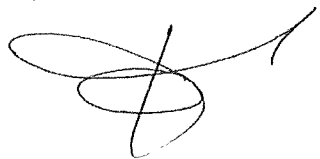
18/09/2023

François AMELOÏ, Centre de la Nature Poutaynoise.

18/09/2023

Yann Decozant, Centre régional d'études des populations
alpines (CREPA)

18/09/2023



Jean-Charles Fellay

18.09.2023